

Retour au déséquilibre linguistique ?

Éric Poirier

Numéro 792, septembre–octobre 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/86220ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poirier, É. (2017). Retour au déséquilibre linguistique ? *Relations*, (792), 6–7.

RETOUR AU DÉSÉQUILIBRE LINGUISTIQUE ?

Quarante ans après son adoption, que reste-t-il de la loi 101 au Québec ?

Éric Poirier

L'auteur, avocat et doctorant en droit, a publié *La Charte de la langue française: ce qu'il reste de la loi 101 quarante ans après son adoption* (Éditions du Septentrion, 2016)

Durant les années 1960 et 1970, plusieurs enquêtes révèlent coup sur coup le rapport de force existant entre les langues au Québec. L'anglais domine presque partout: au travail, dans les affaires, dans l'affichage commercial... De plus, 90% des parents d'immigrants allophones choisissent l'école anglaise pour leurs enfants sur l'île de Montréal, là où se concentre l'immigration, alors que

le Québec doit relever le défi de la dénatalité. L'avenir du français apparaît plus que jamais incertain.

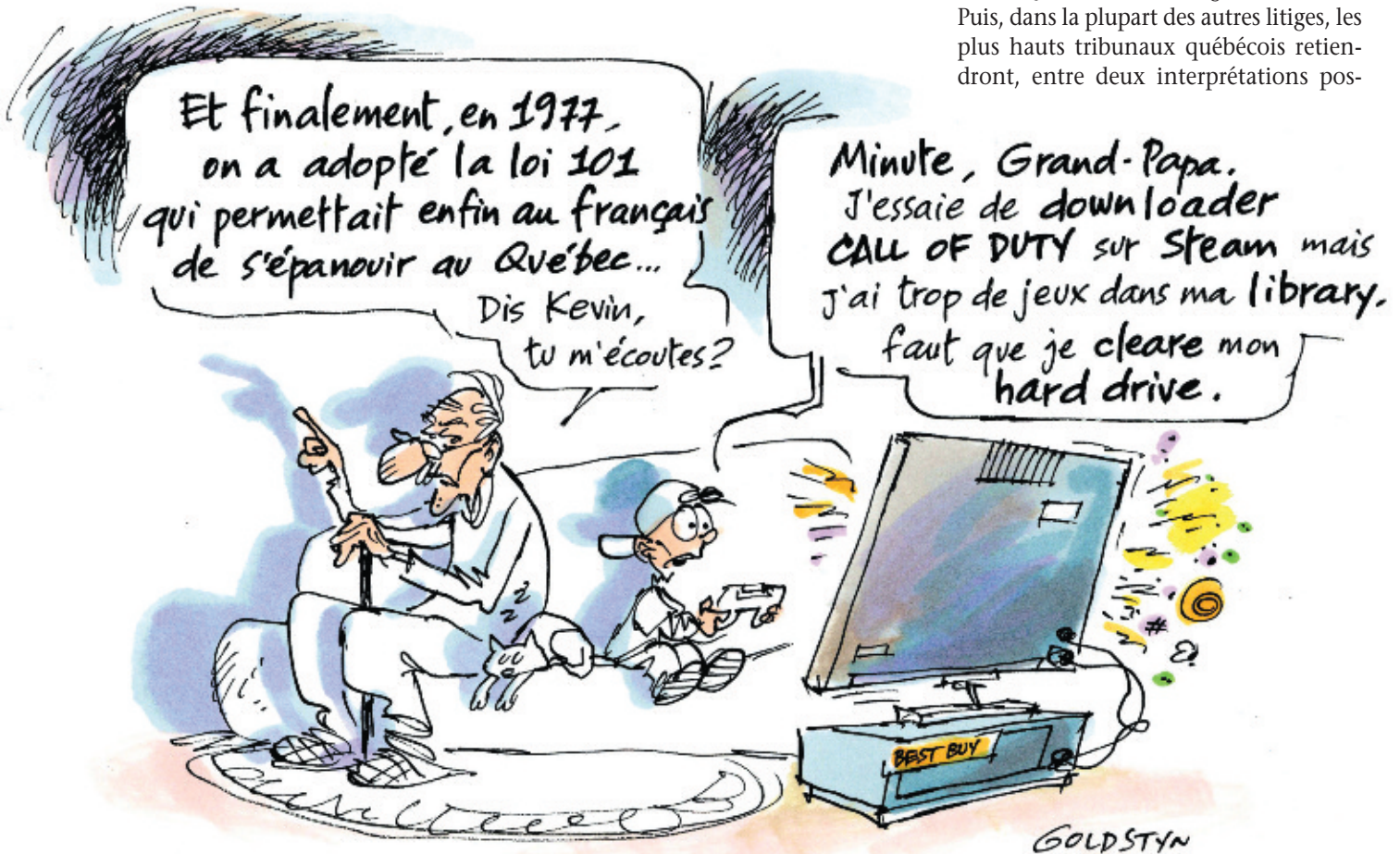
Après plusieurs années d'âpres luttes, puis la victoire du Parti québécois à l'élection de novembre 1976, l'adoption de la *Charte de la langue française* (ou loi 101) en 1977 redonne espoir. Alors que l'anglais était jusqu'alors la langue dominante, la langue du pouvoir, cette loi fait enfin du Québec un État où le français doit devenir la langue publique commune pour les Québécois de toutes origines. Elle met fin à une libre concurrence entre les langues, défavorable au français, pour créer un nouvel équilibre. En donnant la première place au français – et, parfois, la seule place – au sein de l'État, au travail, dans les commerces, dans l'enseignement, on consacre une liberté fondamentale pour la population québécoise: celle de vivre en français.

En échange, la loi 101 protège toutes les institutions de la communauté anglo-québécoise (écoles primaires et secondaires, cégeps et universités, commissions scolaires, municipalités et hôpitaux). Les communautés culturelles se voient

confirmer un espace pour partager leur culture (par exemple dans l'affichage commercial et l'étiquetage des produits) et les peuples autochtones des droits sans équivoque pour faire vivre leurs langues dans leurs écoles, leurs institutions et sur leurs territoires.

Mais si, en 1977, la loi 101 entend tout changer, les structures politiques dans lesquelles on l'inscrit, elles, restent les mêmes...

La loi 101 faisait du français la langue de rédaction des lois et des tribunaux, la langue de l'enseignement (sauf pour les héritiers de l'école anglaise) et la langue de l'affichage commercial. Or, dans une dizaine de jugements, la Cour suprême du Canada imposera au Québec un retour au bilinguisme législatif et judiciaire, brisera la règle sur l'enseignement pour ouvrir les portes de l'école anglaise aux citoyens en provenance du reste du Canada et à ceux qui peuvent justifier une réelle intention d'intégrer la communauté anglo-québécoise (le fameux « parcours scolaire authentique ») et suggérera le bilinguisme avec nette prédominance du français dans l'affichage commercial. Puis, dans la plupart des autres litiges, les plus hauts tribunaux québécois retiendront, entre deux interprétations pos-



sibles de la loi, celle qui défavorise la présence du français au travail, dans le commerce et dans les services publics, et ce, dans 78% des cas (21 fois sur 27).

Suivant ce mouvement, le législateur québécois emboîtera le pas aux tribunaux pour diluer, petit à petit, la règle du français (en permettant par exemple l'utilisation de l'anglais dans les communications entre le gouvernement et les entreprises faisant des affaires au Qué-

bec). Ajoutons à cela le retour de l'unilinguisme anglais de fait dans l'affichage commercial, causé par l'omniprésence des marques de commerce, et c'est une nouvelle forme de libre concurrence entre le français et l'anglais qui s'installe progressivement depuis 40 ans. Est-ce un retour à la case départ?

Au Québec, seul territoire nord-américain où le français est la langue majoritaire, l'avenir du français demeure incertain. Entre 2011 et 2036, selon Statistique Canada, le poids du français comme langue maternelle y passera de 79% à une proportion oscillant entre 69% et 72%. Durant la même période, le français comme première langue officielle parlée passera de 85% à 82% ou 83%. Quant au poids de l'anglais comme première langue officielle parlée, il augmentera, passant de 14% à 16% ou 17%. Ainsi, au Québec, malgré la loi 101 – ou du moins ce qu'il en reste –, le français régressera alors que l'anglais progressera; lentement, mais sûrement.

Quarante ans après le retour des espoirs, le Québec semble de nouveau plongé au temps des incertitudes. L'anglais n'est plus perçu comme la langue d'une minorité détenant le capital, mais il s'est entre-temps imposé comme langue des échanges internationaux, des technologies, de la recherche, de la mondialisation, de la culture populaire. À cette réalité s'est greffé un retour au bilinguisme institutionnel, libre concurrence qui rappelle une autre époque. Si le Québec ne résiste pas, l'anglais s'imposera comme langue utile, rentable, indispensable sur son territoire. On parlera français entre francophones encore longtemps dans plusieurs régions, mais l'anglais agira comme langue de contact entre Québécois de toutes origines. Le peuple québécois assistera à son propre déclin. À moins qu'on soit à la veille d'un sursaut citoyen et politique, qui permettrait par exemple de reconsidérer l'exigence systématique de l'anglais à l'embauche dans tous les domaines d'emploi, freinerait l'accroissement de l'unilinguisme anglais dans l'affichage commercial et mettrait fin à la bilinguisation des services publics...

Durant les années 1940 et 1950, la renaissance du Québec français était espérée, mais semblait improbable. Elle

aura pourtant lieu, 10 ou 20 ans plus tard. Ce qui apparaissait naturel la veille devint associé à une dépossession qui devait être corrigée. Aujourd'hui, cette renaissance apparaît à nouveau improbable. Or, le nouveau rapport de force, renforcé par le statut de l'anglais à l'international et toujours favorisé par les mêmes vieilles structures politiques, pourrait bientôt reprendre le visage de la dépossession. Et c'est là que tout redviendra possible. ☺

Ouverture de la librairie Racines

Le 5 août dernier, la librairie Racines ouvrait ses portes au 4689 boulevard Henri-Bourassa Est, en plein cœur du quartier Montréal-Nord, qui abrite une grande diversité ethnoculturelle. Fondée par Gabriella Kinté, la librairie s'est donné le mandat de promouvoir « l'histoire, la culture et les conditions de vie des personnes racisées », en particulier des communautés noires au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. En plus des livres, des bandes dessinées et des zines (des publications imprimées à petits tirages et autopubliées), le lieu souhaite offrir un espace d'expression artistique et de mobilisation pour la population locale.

Le Bâtiment 7 sur les rails

Après plus de dix ans de mobilisation citoyenne, une étape importante a été franchie dans la réalisation du projet de requalification communautaire du bâtiment 7 dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. L'édifice de quelque 8400 m², laissé à l'abandon par le CN pendant plusieurs années, a été officiellement cédé au collectif 7 à Nous le printemps dernier. Les travaux de réaménagement pourront donc aller de l'avant et bénéficieront d'un financement public de 1,7 million de dollars débloqué en avril par Québec et la Ville de Montréal. À l'hiver 2018, une première section du bâtiment devrait être inaugurée. Elle sera consacrée aux services de proximité collectifs et coopératifs ainsi qu'à des ateliers collaboratifs. À terme, l'endroit est appelé à devenir un milieu de vie misant sur l'autonomie collective, où se côtoieront entre autres agriculture urbaine, micro-brasserie coopérative, épicerie autogérée et services de santé communautaires. Voir <batiment7.org>.

MOBILISATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La nécessité de protéger la mission publique du système d'éducation rallie la communauté enseignante.

Michaël Séguin

L'auteur est vice-président aux relations intersyndicales du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal

Du 18 au 20 mai dernier, un événement majeur, sinon historique, se déroulait à l'Université Laval: environ 500 acteurs de l'enseignement supérieur au Québec se sont rassemblés pour mener ce qu'ils avaient convenu d'appeler des « États généraux de l'enseignement supérieur ». Il est en effet très rare que les professeurs, les chargés de cours, les étudiants, les professionnels et les membres du personnel de soutien tant des cégeps que des universités se retrouvent ainsi pour discuter d'enjeux communs plutôt que de leurs revendications professionnelles particulières.

Organisé sur une période de deux ans par une vingtaine de fédérations syndicales, d'associations étudiantes et d'associations professionnelles, à l'initiative de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, ce rassemblement visait à faire converger ces partenaires autour de revendications communes à l'approche des élections